



# Aéro-Club des Sourds de France

Membre de l'Aéro-Club de France

Affilié à FFPLUM (ULM) et à FFA (avion)

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

## BULLETIN d'ADHESION 2017

Nouvelle adhésion ?

Renouvellement d'adhésion ?

Merci de remplir le bulletin et de cocher les cases correspondantes :

- **MEMBRE ACTIF** :  40 €  30 € pour les moins de 26 ans  
 + 100 € pour pilotes et élèves pilotes ULM (supplément)

Doit remplir la condition suivante : "Personne physique, sourde ou malentendante, ressortissante Française ou résidente étrangère en France, qui exerce ou a exercé toute activité aéronautique (titulaire ou en formation ou en cessation)" selon l'article 5 des statuts de l'ACSF.

- Avez-vous un titre aéronautique (brevet, licence...) :  OUI  NON
- Si oui lequel ?

Pilotage d'avion	<input type="radio"/>	Nombre d'heures de vol:	Deltaplane	<input type="radio"/>	Nombre de sauts:
Pilotage d'hélicoptère	<input type="radio"/>	Nombre d'heures de vol:	Parapente	<input type="radio"/>	Nombre de sauts:
Pilotage de planeur	<input type="radio"/>	Nombre d'heures de vol:	Ballon à air chaud	<input type="radio"/>	
Pilotage d'ULM	<input type="radio"/>	Nombre d'heures de vol:	Pilotage virtuel	<input type="radio"/>	
Para-moteur	<input type="radio"/>	Nombre d'heures de vol:	Aéromodélisme	<input type="radio"/>	
Parachutisme	<input type="radio"/>	Nombre de sauts:			

- **MEMBRE HONORAIRE** :  30 €  17 € pour les moins de 26 ans

Ne correspond pas à la condition mentionnée ci-dessus.

- **MEMBRE MORAL** :  50 €

→ Merci de libeller votre chèque bancaire à l'ordre de l'Aéro-Club des Sourds de France ou ACSF

**Voulez-vous verser votre DON supérieur ou égal à 60 €, en plus de votre cotisation mentionnée ci-dessus, pour encourager les projets de l'Aéro-Club des Sourds de France en 2017 ?** Merci de libeller votre chèque bancaire à l'ordre de l'**Aéroclub des Sourds de France** (reconnu d'intérêt général) et de l'envoyer à l'ACSF : un reçu fiscal (pour votre déclaration impôts 2018) sera envoyé à réception du don. Vous aurez le titre de **membre bienfaiteur de l'ACSF** sauf si vous ne payez pas votre cotisation de membre actif ou honoraire. Merci pour l'ACSF !

Nom : \_\_\_\_\_ Sourd(e)   
Prénom : \_\_\_\_\_ Malentendant(e)   
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Entendant(e)   
Profession : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tel : \_\_\_\_\_ SMS : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_  
Date et signature : \_\_\_\_\_

→ Merci d'envoyer votre ou vos chèque(s) bancaire(s) libellé(s) à l'ACSF (adresse : 46, rue de Varenne 75007 Paris). Votre adhésion sera valable dès le jour de votre admission par le bureau de l'ACSF jusqu'au 31 décembre 2017. Vous recevrez une lettre ou un mail accusant réception de votre chèque, ainsi que les informations de l'ACSF.

***BIENVENUE à l'Aéro-Club des Sourds de France***  
***Première Association des Aviateurs Sourds en Europe***

Association non lucrative Loi 1901 créée en 1996

Courrier : 46 rue de Varenne 75007 Paris

N° agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports : 75 SVF 05.11 (groupement sportif)

E-mail : [aeroclub.sourds@orange.fr](mailto:aeroclub.sourds@orange.fr)

Siège social : Aéro-Club de France, 6 rue Galilée 75116 Paris

N° Siret : 441 806 791 0022 Code APE : 913E

Site web : <http://www.aeroclub-sourds.com>